



## Élections européennes 2019 : Les mutualités belges plaident pour le maintien d'un Commissaire européen à la Santé

Le 26 mai 2019 se tiendront les élections européennes. À travers un mémorandum commun, les mutualités belges veulent attirer l'attention sur une Union européenne qui mette les citoyens, la santé et la protection sociale en position centrale.

Plus que jamais, l'Europe exerce une influence majeure sur la politique nationale et régionale, y compris dans des domaines tels que la protection sociale, les soins de santé et la promotion de la santé. Les autorités régionales et fédérales ont donc tout intérêt à participer proactivement à la politique européenne. Mais d'autres domaines méritent également notre attention. Songeons aux incidences potentielles du changement climatique et de la pollution sur notre santé, ou à l'impact possible des accords de libre-échange sur l'organisation nos soins de santé et de notre assurance maladie.

Aujourd'hui, l'existence d'un Commissaire européen à la Santé et d'une Direction générale pour la Santé et la Sécurité alimentaire (DG SANTÉ) pourrait être remise en question. Des voix s'élèvent pour intégrer l'aspect santé dans d'autres domaines. La suppression de la DG SANTÉ serait une grave erreur : « qui » défendrait alors la santé des citoyens européens ? Le risque n'est-il pas que d'autres intérêts priment et que les aspects sanitaires soient relégués à l'arrière-plan, alors que nous plaidons précisément pour les ajouter dans tous les domaines stratégiques ? N'avons-nous pas justement davantage besoin d'une collaboration européenne pour aborder les défis actuels ? Pensons seulement aux maladies rares et aux Réseaux européens de référence, une initiative encadrée par la DG SANTÉ dont le développement et le soutien ne peuvent qu'être encouragés. **Les mutualités belges tirent ici la sonnette d'alarme et demandent aux membres belges du nouveau Parlement européen et au nouveau gouvernement belge de plaider pour le maintien de la DG SANTÉ et d'un Commissaire européen chargé spécifiquement de ces matières.**

Les mutualités belges retiennent 6 thèmes prioritaires en matière de soins de santé et de protection sociale pour les prochaines années :

1. Une **Europe sociale** qui gomme les inégalités via la mise en œuvre concrète des principes du socle européen des droits sociaux ;
2. Une **économie sociale forte en Europe**, avec une reconnaissance européenne des mutualités ;
3. **Des traités commerciaux** conclus de manière transparente et qui respectent le modèle social européen et les droits humains ;
4. Un **agenda numérique** qui apporte une réponse aux défis réels de la santé publique, qui encourage l'innovation et qui soutienne des systèmes de soins de santé efficaces et accessibles ;
5. Une politique européenne qui incite les États membres à renforcer la santé publique via la **prévention**, la protection de l'environnement et la promotion de la santé ;
6. Une collaboration européenne axée sur la garantie de l'accessibilité financière des **médicaments**.

Dans les prochains mois et les prochaines années, les mutualités belges - en collaboration avec l'AIM (Association Internationale de la Mutualité) - s'engageront à mettre et à maintenir ces thèmes dans les priorités de l'agenda européen, et à contribuer à leur réalisation.

-----

**Plus d'informations :**

- Mutualités chrétiennes, Jean-Pierre Descan, directeur Affaires internationales, tél. 0476/28.02.62
- Solidaris, Mutualités socialistes, Alain Coheur, Directeur Affaires européennes, tél. 0475/43.64.71
- Mutualités Libres, Christian Horemans, expert Affaires internationales, tél. 0473/88.17.49
- Mutualités libérales, Ronny Van Hee, collaborateur staff Service d'étude, tél. 02/542.86.25

**Concernant le CIN**

Le Collège intermutualiste national (CIN) est une association de mutualités composée de représentants des 5 unions nationales de mutualités (Mutualités chrétiennes, Mutualités socialistes, Mutualités libres, Mutualités libérales, Mutualités neutres), de la Caisse d'assistance maladie et invalidité et de la Caisse des soins de santé de la SNCB. Globalement, le CIN représente tous les assurés sociaux belges, soit plus de 11 millions de personnes.